

OLONA CUP – 35^{ème} édition
Manche du championnat de course au large de la ligue des Pays de la Loire

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

Grade 5a

19 au 20 août 2026

Les Sables d'Olonne

AVIS DE COURSE



Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, à partir de 10 miles après la ligne de départ et jusqu'à 10 miles avant la ligne d'arrivée.
- 1.4 les Réglementations Spéciales Offshore (RSO) catégorie 4.
- 1.5 les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 1.6 Le règlement du championnat de course au large de la ligue des Pays de la Loire 2026.
- 1.8 Quand la RCV 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *VHF sur le canal de course*.
- 1.9 La règle test DR21- 01 de Word Sailing relative aux pénalités alternatives au départ, en modifiant la définition de prendre le départ comme suit :
Prendre le départ Un bateau *prend le départ* quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré- départ vers le côté parcours soit :
 - (a) à ou après son signal de départ, ou
 - (b) pendant la dernière minute avant son signal de départ.

Quand un bateau *prend le départ* conformément au point (b) de la définition. *Prendre le départ*, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et il doit recevoir une pénalité en temps réel sur son temps de course telle que défini dans les instructions de course.

- 1.10 L'annexe WP - Règles pour Waypoints.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le samedi 15 août 2026 sur le site des Sports Nautiques Sablais rubrique « Calendrier des régates/Calendrier 2026/Olona Cup ».
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site des Sports Nautiques Sablais rubrique « Calendrier des régates/Calendrier 2026/Olona Cup ».
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1** La compétition est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière (navigation à moins de 60 miles d'un abri) de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2** Seront admis à courir, avec un équipage de deux personnes.
- tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 0,7034 et d'une longueur minimale de 6 mètres ;
 - les Mini 6,50 série et proto ;
 - les multicoques de la classe Multi 2000.

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Pour les membres de l'équipage

- a. Pour chaque concurrent, être en possession

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ;
- ou
- d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au secrétariat des Sports Nautiques Sablais pour une réception au plus tard le jeudi 13 août 2026 à 23h59

- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le site des Sports Nautiques Sablais rubrique « Calendrier des régates/Calendrier 2026/Olona Cup » au plus tard le samedi 4 juillet 2026 à 12h00.

- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

- 4.8** Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : toutes séries confondues, le nombre de bateaux inscrits est limité à **60**

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

- pour toutes les classes, les droits d'inscription sont de 120 € par équipage (skipper + équipier) incluant le buffet des équipages du 20 août 2026.
- par bateau, le dépôt d'un chèque de caution de 150 € est exigé pour la mise à disposition par l'organisateur d'une balise de suivi, d'une flamme de flotte et d'un cagnard.

- 5.2** Autres frais :
- Participation des accompagnants (sous réserve de place disponible) au diner des équipages : 10 € par personne (chèque ou espèces).

6 PUBLICITÉ

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** [DP] [NP] Les bateaux sont tenus de porter les cagnards fournis par l'autorité organisatrice de la confirmation de l'inscription jusqu'à 10 miles après le départ et de 10 miles avant l'arrivée jusqu'à la remise des prix.

8 PROGRAMME

8.1 Programme

Jeudi 19 aout 2026	10h00 – 12h00	Confirmation des inscriptions
	10h00 – 14h00	Contrôles des équipements équipements de sécurité
	14h00 – 14h30	Briefing skipper (*)
	16h00	Premier signal d'avertissement
Vendredi 20 aout 2026	20h00	Fermeture de la ligne d'arrivée
	21h30	Proclamation des résultats et repas des équipages

(*) : **Présence obligatoire des équipages**

- 8.4** Nombre de courses : 1
- 8.5** L'heure du premier signal d'avertissement de la course sera à 16h00 le jeudi 19 aout 2026.
- 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence :
- d'un contrat de jauge valide pour les bateaux de la jauge OSIRIS ;
 - d'un certification de jauge valide pour les Mini 6,50 et les Multi 2000.
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement le jeudi 19 aout 2026 de 10h00 à 14h00.
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4** Les équipements listés dans la fiche déclarative de l'armement de sécurité peuvent être contrôlés (existence et bon fonctionnement) durant la période de contrôle et après l'arrivée selon les directives de l'autorité organisatrice.
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de la course.

11 LIEU

- 11.1** La chaîne d'inscription et le PC course seront positionnés respectivement au club house de port olona et dans les locaux du club des Sports Nautiques Sablais
- 11.2** La zone de course s'étend du Pertuis d'Antioche au sud à la Chaussée des Boeufs au nord, telle que décrit dans l'Annexe « Zone de course ».

12 LE PARCOURS

Le parcours est du type côtier, d'une longueur d'environ 90 miles.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon :
 - système temps sur distance avec application du CVL pour OSIRIS ;
 - calcul du temps compensé par application du rating du certificat de jauge pour la classe Multi 2000
- 14.6** Groupes de classement

Flotte 1	OSIRIS < 18.0 (flotte basculée en flotte 2 si moins de 5 inscrits dans la flotte 1)
Flotte 2	OSIRIS égal ou OSIRIS supérieur à 18.1 et inférieur à 23.9
Flotte 3	OSIRIS supérieur ou égal à 24.0
Flotte 4	Multi 2000
Flotte 5	Mini 6.50 et proto (classement en temps réel, sous réserve de participation d'au moins 5 bateaux)

17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont à port Olona..

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau à compter du jeudi 19 août 2026 10h00 jusqu'à la fin de l'épreuve, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

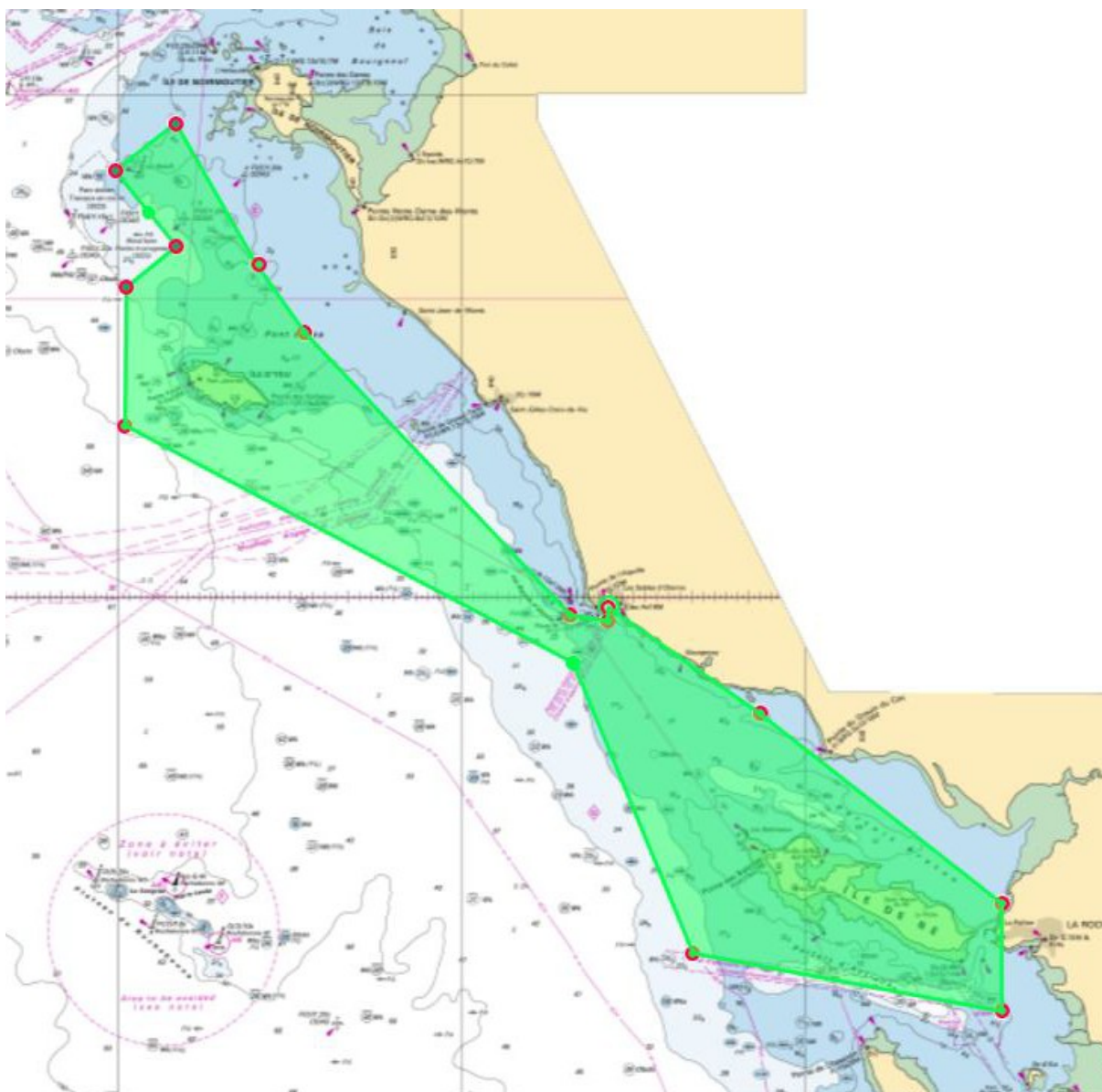
21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : les prix fournis par nos partenaires seront distribués par l'autorité organisatrice.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Caroline au 02 51 21 63 00.

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PÉNALITÉ ALTERNATIVE AU DÉPART

DR21-01 PÉNALITÉ DE DÉPART ALTERNATIVE

Selon la Règlementation 20.3(d)(ii), World Sailing a approuvé l'utilisation de cette règle, telle que présentée dans ce document d'approbation.

Cette règle ne s'applique que si la version pertinente de la règle est incluse dans l'avis de course (« AC »).

CONTEXTE ET RÉSULTAT SOUHAITÉ

Dans une course avec de grands bateaux, des bateaux à grande vitesse, ou une course avec une flotte importante, l'autorité organisatrice peut vouloir qu'un bateau OCS ne revienne pas pour corriger son erreur de départ. On peut également le souhaiter pour des courses avec des départs à handicap (départs décalés) ou des courses de longue distance où l'on souhaite pouvoir classer un bateau en tant que bateau ayant fini (avec une pénalité appropriée) s'il était OCS.

Selon les RCV 2025-2028, il n'est pas possible pour l'avis de course ou les instructions de course d'apporter les modifications nécessaires aux règles pour permettre ce scénario. La raison en est qu'il y a une définition *Prendre le départ* et une définition *Effectuer le parcours*.

Les définitions ne peuvent pas être modifiées, et c'est pourquoi World Sailing fait cette règle test pour permettre une pénalité alternative pour les bateaux OCS.

Les pénalités peuvent être modifiées selon les règles de course. Cette règle test permet aux autorités organisatrices de créer une pénalité appropriée pour les bateaux OCS, qui s'adapte aux circonstances de l'épreuve. Certaines épreuves peuvent vouloir imposer une pénalité en temps/points, d'autres peuvent vouloir exiger une action du bateau pendant qu'il est en course.

QUI PEUT UTILISER CETTE RÈGLE TEST ?

Toute autorité organisatrice qui souhaite inclure une pénalité pour un bateau OCS qui n'a pas pris le départ, autre que le retour sous la ligne de départ et un nouveau départ.

Selon la règle 86.3, l'utilisation de cette règle expérimentale ne nécessite pas l'approbation de l'Autorité Nationale.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE COURSE QUI NÉCESSITENT L'APPROBATION DE LA RÉGLEMENTATION 20.3(d)(ii) :

Cette règle expérimentale nécessite que les modifications suivantes soient apportées :

Modifier la définition *Prendre le départ* comme suit :

Prendre le départ Un bateau *prend le départ* quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

- à ou après son signal de départ, ou ;
- pendant la dernière minute avant son signal de départ.

CONSÉQUENCES POSSIBLES DE L'UTILISATION DE CETTE RÈGLE EXPÉRIMENTALE

Les comités de course ne devraient pas utiliser les règles 30.2, 30.3 ou 30.4 avec cette règle expérimentale

. L'autorité organisatrice/comité de course doit décider s'ils veulent qu'un bateau OCS puisse soit revenir et repartir (se conformer au (a) de la nouvelle définition) soit :

- effectuer la pénalité applicable, ou ;
- ait seulement l'option d'effectuer la pénalité applicable.

Exemples où une autorité organisatrice peut vouloir empêcher un bateau de revenir pour repartir : quand les zones de départ sont des eaux navigables limitées avec un grand nombre de bateaux au départ, quand les bateaux sont limités dans leur capacité de manœuvre dans la zone entourant la ligne de départ, ou quand la présence de navires spectateurs peut rendre dangereux pour un bateau de revenir pour repartir.

En fonction des dispositions que l'autorité organisatrice utilise selon cette règle expérimentale, les règles suivantes peuvent devoir être modifiées : règles 29.1, 30, A5.1.

COMMENT AJOUTER CETTE RÈGLE EXPÉRIMENTALE À UN AVIS DE COURSE

- Une section appropriée de l'AC inclut la modification autorisée par World Sailing. Le texte de cette définition ne peut pas être modifié davantage par l'AC / les IC ou une prescription. World Sailing recommande que cette section appropriée soit celle qui se réfère aux règles applicables.
- À la suite de la disposition ci-dessus, détailler ce que doit faire un bateau OCS. Cela peut être modifié par l'AO en fonction des circonstances souhaitées. L'article peut inclure une règle qui interdit à un bateau de revenir pour prendre le départ. Il décrit ensuite la pénalité d'un OCS. Différents exemples de pénalités sont suggérés ci-dessous.

Exemple de rédaction de l'AC :

Instruction / Description	Exemple de rédaction
<i>Cet article contient la modification autorisée par World Sailing. Le texte de cette définition ne peut être modifié davantage par l'AC / les IC ou une prescription.</i> <i>Remplacer [insérer le temps] par le temps précédant le départ à partir duquel l'AO souhaite que cette pénalité alternative de départ s'applique. Cela peut être quelques secondes ou peut être une minute ou plus.</i>	Selon la règle test DR21-01 de World Sailing, modifier la définition <i>Prendre le départ</i> comme suit : Prendre le départ Un bateau <i>prend le départ</i> quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré- départ vers le côté parcours soit ❖ à ou après son signal de départ, ou ❖ pendant la dernière [insérer le temps] avant son signal de départ.

<i>Ajouter la disposition suivante</i> <i>Supprimer l'option entre [] qui contient la rédaction concernant le nouveau départ que l'AO ne veut pas utiliser.</i> <i>Ajoutez ensuite des exemples de rédaction pour les pénalités.</i> <i>Les options communes sont ci- dessous</i>	Quand un bateau <i>prend le départ</i> conformément au point (b) de la définition <i>Prendre le départ</i>, [il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et] [il peut revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition <i>Prendre le départ</i>, mais, s'il ne le fait pas] la pénalité de départ doit être :
<i>Option 1 :</i> <i>OCS Pénalité en points.</i>	il doit recevoir une pénalité en points calculée conformément à la RCV 44.3(c).
<i>Option 2 :</i> <i>OCS Pénalité en temps.</i> <i>Remplacer [] par la pénalité en temps que l'AO souhaite appliquer.</i>	[] doit être ajouté à son temps réel.
<i>Option 3 :</i> <i>OCS tours de pénalité.</i>	il doit effectuer une pénalité de deux tours conformément à la règle 44.2.
<i>Option 4:</i> <i>OCS Pénalité stop/go</i> <i>Insérez les temps, la description de la ligne et la direction au besoin.</i>	il doit couper [insérer la description d'une ligne] puis il doit attendre [insérer le temps] avant de couper [décrire à nouveau une ligne] à partir de [décrire la direction] et reprendre la course.

ÉCHEANCE :

Cette règle expérimentale s'applique jusqu'au 31 décembre 2028, sauf modification ou révocation antérieure par World Sailing.

World Sailing peut modifier cette règle test et en publier une nouvelle version. La nouvelle version doit être utilisée dans les épreuves n'ayant pas encore commencé et peut être utilisée dans les épreuves qui vont avoir lieu si une notification appropriée de la modification est remise aux concurrents.

RETOUR :

Le Comité des Règles de Course de World Sailing est intéressé par les retours faits sur l'utilisation de cette règle expérimentale et sur les pénalités qui ont été utilisées. Ces retours permettront de modifier cette règle expérimentale pour y inclure un libellé standard pour ces pénalités.

Un représentant de l'Autorité organisatrice doit rapidement envoyer un rapport à World Sailing après l'épreuve, décrivant les expérimentations avec cette règle expérimentale. Si possible, merci d'inclure les points de vue de concurrents. Le rapport doit être envoyé par courriel à : rules@sailing.org et cca@ffvoile.fr en faisant référence au numéro de règle expérimentale indiqué en haut à droite de ce document.